

Intervention Place d'Italie (Jean-Pierre Theurier - 18/03/2016)

Nous nous trouvons maintenant devant la Mairie du XIII^e arrondissement.

Arrondissement qui, le 26 mars 1871, enverra 4 élus au Conseil de la Commune : 3 ouvriers et un employé. Ils sont jeunes, ils ont entre 26 et 31 ans. Ils ont de fortes convictions révolutionnaires et sont connus et reconnus dans le XIII^e arrondissement.

Tous les 4 sont adhérents de l'Association Internationale des Travailleurs.

Jean-Baptiste Chardon

Cet un ouvrier chaudronnier, qui fit son apprentissage à Vierzon (Ville qui a donné beaucoup de communards) puis il entra à la compagnie du chemin de fer de Paris-Orléans.

- En 1870, il est renvoyé de son emploi « pour ses idées révolutionnaires »
- Le 7 juillet 1870, Il est condamné à deux mois de prison et 300 f. d'amende pour propos tenus en réunions publiques,
- le 3 août suivant, à huit jours de prison et 100 f. d'amende pour excitation à la haine du gouvernement,
- deux jours plus tard, à quinze jours de prison et 300 f. d'amende à nouveau pour propos tenus en réunions publiques.

On voit que Jean-Baptiste Chardon n'est pas homme à se taire !

Pendant le siège de Paris, il est capitaine en second du 133^e bataillon de la Garde nationale, avec lequel il lance l'assaut contre l'Hôtel de Ville de Paris lors de la journée du 31 octobre. Il fut au nombre des signataires de l'Affiche rouge du 6 janvier 1871, qui se terminait par ces mots : « Place au peuple ! Place à la Commune ! ».

Pendant la Commune, il fait partie de la commission de la Guerre, puis de la Sûreté générale. Aide de camp du général Duval, il lui succéda au commandement militaire de la préfecture de police. Il fut enfin membre de la cour martiale.

Le 19 juillet 1872 il est condamné à mort par contumace par le conseil de guerre, mais il parvient à se réfugier en Suisse avec la complicité du mécanicien et du chauffeur du train de Genève qui étaient de ses anciens camarades des ateliers du chemin de fer d'Orléans. Ils le dissimulèrent dans le charbon du tender.

Employé d'une société de constructions mécaniques, il travaille en Égypte, à Cuba et à Haïti. Il meurt à Vierzon en 1900.

Léo Meilliet

Léo Meilliet est un clerc d'avoué. Il fut, sous l'Empire, un actif propagateur de la Libre-Pensée, ce qui lui valut un procès en correctionnelle et une condamnation à six mois de

prison. C'était un orateur très énergique, qui parlait en tant qu'opposant à l'Empire, dans les clubs de la rive gauche, du XIIIe arr. et du quartier Mouffetard.

Pendant le siège de Paris par les Allemands, le 5 novembre 70, il est élu maire-adjoint du XIIIe arrondissement et participe à la création du Comité central de la Garde nationale. Il est délégué au Comité central républicain des Vingt arrondissements et l'un des signataires de l'affiche rouge.

Pendant la Commune il siège à la Commission de la Justice puis à celle des Relations extérieures.

Au moment de la Semaine sanglante il organise la résistance dans le XIIIe arrondissement, qu'il ne quittera qu'à la dernière minute. Il parvient à se réfugier en Belgique puis en Ecosse. Il est condamné à mort par contumace le 17 février 1872.

Revenu en France après l'amnistie de 1880, il continue son action politique. Il siègera comme député radical-socialiste du Lot-et-Garonne de 1898 à 1902.

Léo Frankel

C'est un ouvrier bijoutier hongrois. Il séjourne en Allemagne et en Angleterre. Il s'installe à Lyon en 1867 avant de venir à Paris. Arrêté fin avril 1870, il est condamné à deux mois de prison, pour complot et appartenance à une société secrète (troisième procès de l'Internationale). Il déclare à ses juges : **« L'Association internationale n'a pas pour but une augmentation du salaire des travailleurs, mais bien l'abolition complète du salariat, qui n'est qu'un esclavage déguisé ».**

Libéré par la proclamation de la République le 4 septembre 1870, il devient membre de la Garde nationale puis membre du Comité central républicain des Vingt arrondissements. Il reconstruit, avec Eugène Varlin, le Comité fédéral de l'Internationale pour Paris.

Son élection au Conseil de la Commune est confirmée par la commission de validation en ces termes : **« Considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République universelle, considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyen aux étrangers qui le servent, la commission est d'avis que les étrangers peuvent être admis et vous proposent l'admission du citoyen Fränkel »**

Il devient alors membre de la Commission du Travail et de l'Echange, puis de la Commission des Finances. Le 20 avril, il est nommé Délégué au Travail, à l'Industrie et à l'Echange, et fait ainsi office de ministre du travail de la Commune. Il fait décréter de nombreuses mesures sociales, dont :

- décret du 16 avril demandant aux Chambres syndicales ouvrières de dresser une statistique des ateliers abandonnés et de remettre promptement en exploitation ces ateliers « par l'association coopérative des travailleurs qui y étaient employés »
- décret du 20 avril supprimant le travail de nuit pour les ouvriers boulangers
- arrêté du 27 avril interdisant les amendes et retenues sur appointements et salaires.

Il justifiait ainsi ses propositions lors de la séance du 12 mai : **« La Révolution du 18 mars a été faite exclusivement par la classe ouvrière. Si nous ne faisons rien pour cette classe, nous qui avons pour principe l'égalité sociale, je ne vois pas la raison d'être de la Commune. »**

Pendant la Semaine sanglante, il est blessé sur une barricade de la rue du Faubourg-Saint-Antoine. Il est sauvé par Élisabeth Dmitrieff, une des fondatrices de l'Union des Femmes et réussit à échapper aux soldats versaillais. Il se réfugie en Suisse puis en Angleterre. Le 19 octobre 1872, le sixième Conseil de guerre, le condamne à mort par contumace.

En Angleterre, il rejoint Karl Marx et l'Internationale. En 1875, il passe en Allemagne d'où il est expulsé, puis en Autriche où il est arrêté. Libéré en 1876, il se rend en Hongrie où il organise le Parti ouvrier. En mars 1881, il est condamné à dix huit mois de prison.

En 1890, il revient en France et participe au Congrès fondateur de la Deuxième internationale. Sans grands revenus, il meurt d'une pneumonie en 1896.

Il est inhumé au cimetière du Père-Lachaise. Son testament déclare :

**« Mon enterrement doit être aussi simple que celui des derniers crève-de-faim.
« La seule distinction que je demande c'est d'envelopper mon corps dans un drapeau rouge, le drapeau du prolétariat international, pour l'émancipation duquel j'ai donné la meilleure part de ma vie et pour laquelle j'ai toujours été prêt à la sacrifier. »**

Emile Duval

C'est un ouvrier fondeur en fer, il fait partie des groupes de combat blanquistes. En avril 1870, il organise une grève, victorieuse, des fondeurs qui dure 4 mois. Son intelligence et sa grande activité lui donnait une puissante autorité auprès de ses compagnons.

Il est condamné à deux mois de prison au 3e procès de l'Internationale. Il sera libéré par la proclamation de la République le 4 septembre 1870. Il devient délégué au Comité central républicain des Vingt arrondissements et participe aux mouvements insurrectionnels du 31 octobre 1870 et du 22 janvier 1871. Il fut un des signataires de l'Affiche rouge du 6 janvier 1871.

Pendant le soulèvement du 18 mars il se rend maître d'une grande partie de la rive gauche de Paris et de la Préfecture de police. Le 3 avril 1871, il est nommé général de la Commune.

Il dirige l'une des colonnes de la sortie sur Versailles du 3 avril. Arrêté sur le plateau de Châtillon, il est fusillé au Petit-Clamart, le 4 avril 1871, sur ordre du général Vinoy.

L'historien Louis Dubreuilh dit de lui : **« Avec Duval tombait l'un des meilleurs soldats de la Révolution. S'il n'avait pas les aptitudes du général de métier, il possédait à un degré éminent celles du conducteur de foule qui mène à l'assaut des Tuileries et jette bas les trônes et les Bastilles. Peu d'hommes ont exercé pareil ascendant sur les masses. »**

Ce meurtre soulève l'indignation des communards. Le 17 avril, sur proposition de Léo Frankel, le conseil de la Commune décrète : « **La place d'Italie, située dans le 13^e arrondissement s'appellera dorénavant place DUVAL** ».

Vive la Commune ! Vive la place Duval !